



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions libérales : montant des pensions

Question écrite n° 126880

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes de la Fédération des associations régionales allocataires, la FARA, quant à l'avenir de l'ASV pour ce qui concerne les retraités et les conjoints survivants. Bien que conscients de la nécessité de faire un effort équitablement partagé, les allocataires étaient prêts à accepter une baisse de la valeur de leur point à 14 € en trois ans suivi d'une indexation sur l'indice des prix à partir de 2015. Or la FARA vient d'apprendre que la baisse de 14 € se ferait sur quatre ans suivie d'un gel pendant les quatre autres années. Cette baisse s'ajouterait à celle de 25 % déjà intervenue en 1999. Il lui demande quelles dispositions peuvent être envisagées pour éviter à cette profession une perte de 50 % de la valeur de son point de retraite.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126880

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 824

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)